

Ensemble

Le journal des associations adhérentes du réseau Léo Lagrange en Région Nord Pas de Calais Champagne Ardennes

NUMÉRO 77 NOVEMBRE 2014

Edito

La période des fêtes de fin et de début d'année approche à grands pas.

Malheureusement toutes les associations n'ont le cœur à se réjouir, l'année 2014 aura été une année difficile en termes de clôture de budget.

Le milieu associatif recense 1,8 million d'emplois et représente une masse salariale de 37 milliards d'euros, les 16 millions de bénévoles donnent de leur temps, parfois au détriment de leur vie privée. Pour certains le bénévolat c'est une vocation, voir un sacerdoce... Mais le découragement gagne auprès de certains bénévoles qui doivent faire face à une tension accrue par l'état des finances associatives.

Le milieu associatif ne bénéficie pas du CICE, de ce fait le secteur marchand vient concurrencer le champ non marchand, les réductions de charges sociales accordées par le biais du CICE pénalisent les associations.

Une commission d'enquête de l'Assemblée Nationale étudie les difficultés du monde associatif. Les propositions qui sont faites ne sont pas à la hauteur du besoin en financements, l'aide apportée dans le cadre des emplois jeunes est estimable, néanmoins, celle-ci ne permet pas de pérenniser des emplois.

Cependant, le dynamisme des associations, devrait lui permettre de faire face à cette crise économique qu'elle subit de plein fouet.

Joana PI
Responsable
Pôle Vie Associative

DANS CE NUMÉRO

Information associations.....	2
Le Centre Social des Bois Blancs lance un défi.....	3
Jus de fruit au Club Léo Lagrange de Maubeuge.....	3
Les 50 le la professionnalisation de l'animation.....	3
Les étoiles Noires de Starmania par le CLL de Neuville sur Escaut.....	4
C'est la fête à l'Office de la Jeunesse.....	4
A vos agendas.....	4



Flash Info



La DRLL édite un Flash Info destiné à vous donner des informations rapides et succinctes transmises par vous (actions associatives) ou sélectionnées par nous pouvant vous être utiles.

Ce flash info ne vous parviendra que par mail. Nous vous invitons donc, si ce n'est déjà fait, à nous faire parvenir votre adresse mail à :

joana.pi@leolagrange.org

CONVENTIONS ET ACCORDS DANS L'ANIMATION ET LE SPORT

Temps partiel dans l'animation.

L'avenant 148 à la CCNA du 28 juin 1988, conclu le 23 juin 2014, organisant la dérogation à la durée minimale légale de travail pour les salariés travaillant à temps partiel relevant du statut spécifique des animateurs techniques et professeurs, est étendu par un arrêté publié au JO du 1er novembre, comportant deux rappels de la législation, mais pas d'exclusion.

Temps partiel dans le sport.

L'arrêté d'extension des deux avenants 87 et 89 du 15 mai 2014 est publié au JO du 4 novembre 2014.

L'extension de l'avenant 87 comporte une exclusion, qui frappe son article 4.6.2.4 prévoyant une dérogation d'office à la durée minimale légale de travail applicable aux salariés cumulant des emplois, pour une durée de travail hebdomadaire excédant 24h. Cette dérogation permanente contrevient, selon l'arrêté, aux dispositions du Code du Travail art. L 3123-14-3, définissant le contenu des accords de branche, qui peuvent être signés sur ce thème. Le second avenant (89) porte sur le temps partiel des salariés relevant du chapitre 12 (sport professionnel) de la CCN.

APPRENTISSAGE

La rupture du contrat doit se faire par écrit.

Si pendant les deux premiers mois de l'apprentissage, la rupture du contrat peut intervenir à l'initiative de l'une ou l'autre des parties au contrat, autrement dit de façon unilatérale, elle exige néanmoins un certain formalisme. C'est ce que rappelle la Cour de Cassation dans un arrêt, le 29 septembre 2014.

Ainsi l'employeur doit informer l'apprenti par écrit, au risque de voir sa décision privée d'effet et assortie du versement de dommages et intérêts.

Source : *Entreprise et carrières* n° 1211/1212

2

TEMPS PÉRISCOLAIRE ET TEMPS EXTRASCOLAIRE, UN DÉCRET APORTE UNE RÉPONSE SUR LA DIFFÉRENCE

L'amalgame était tel qu'un décret a été publié au Journal officiel le 3 novembre 2014 pour enfin apporter une réponse officielle dans la définition de ces deux termes.

Le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés, il s'agit :

- de la période d'accueil du matin avant la classe ;
- du temps méridien (de la fin de la matinée de classe au retour en classe l'après-midi comprenant le cas échéant un temps de restauration) ;
- de la période d'accueil du soir immédiatement après la classe (études surveillées, accompagnement à la scolarité, accueils de loisirs, activités culturelles ou sportives, garderie).

Le temps extrascolaire est le temps durant lequel un encadrement est proposé aux enfants :

- en soirée après le retour de l'enfant à

son domicile ;

- le mercredi ou le samedi après la classe lorsqu'il y a école le matin ;
- le mercredi ou le samedi toute la journée s'il n'y a pas d'école ;
- le dimanche, les jours fériés et durant les vacances scolaires.

A savoir : en accueil périscolaire, l'effectif maximum accueilli correspond à celui de l'école. Toutefois lorsque l'accueil se déroule sur plusieurs sites ou lorsqu'il regroupe des enfants de plusieurs écoles, l'effectif maximum accueilli est de 300 mineurs. En accueil de loisirs extrascolaire, l'effectif maximum accueilli est toujours de 300 mineurs.

Pour accéder au texte du décret :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029701835&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000029699719>

LE CENTRE SOCIAL DES BOIS BLANCS LANCE UN DÉFI!!!!

Le centre social lance un défi!! Et invite les habitants du quartier de **relever le défi des économies d'énergie!**

Le Centre Social leur propose de rejoindre les **"Familles à énergie positive" : en équipe** avec des amis, collègues ou voisins, chacun fait le pari d'économiser au moins 8 % d'énergie sur ses consommations à la maison par rapport à l'année précédente

Astuces et conseils professionnels sont au rendez-vous pour réussir le défi : alléger sa facture d'énergie tout en réduisant son empreinte écologique. Peu importe d'où l'on part, l'essen-

tiel est de progresser ensemble !

Le quartier des Bois Blancs se lance dans l'aventure, et appelle ses habitants à rejoindre les voisins en s'inscrivant au sein de l'équipe des Bois Blancs!

Cette action est portée par "l'appart" nouveau lieu d'action autour des questions liées au logement, au cadre de vie et au développement durable.

Vous souhaitez vous informer et rencontrer l'animateur sur ce défi afin de le reproduire dans votre association ?
03.20.09.75.94

DU JUS DE FRUIT, DU VRAI, AVEC LE CLUB LÉO LAGRANGE DE MAUBEUGE

Le Club Léo Lagrange de Maubeuge a mis en place un atelier de fabrication de sirop au sein de son local de l'immeuble Artois, le mercredi 22 octobre, dans le cadre du « Festival alimentaire » qui se déroule jusqu'au 30 novembre.

Les animatrices du collectif de la Vinaigrette, de Lille, ont expliqué à la nombreuse assemblée l'importance de s'alimenter sainement pour vivre mieux et surtout pour se faire plaisir gustativement.

Pour illustrer leurs commentaires, elles ont déposé des citrons sur la table et elles ont précisé la différence entre 100% pur jus, à base de concentré, le nectar ou à base de jus.

Le plus énergétique est sans conteste les

vrais fruits que l'on presse pour apporter le plus de vitamines, le meilleur goût à des prix abordables et en les mariant pour varier les saveurs. Après les avoir pressés, les participants ont dégusté le succulent jus de fruit.

Un documentaire a été diffusé « Jus d'orange, une réalité acide » il a permis aux personnes présentes de savoir ce que cachent les publicités sur le jus d'orange frais. Le documentaire propose de suivre l'orange pendant les 12000 km qu'elle parcourt pour arriver jusqu'au frigo. Les personnes présentes ont pu se rendre compte des embûches semées sur son passage. A la fin elles ont confectonné leur jus d'orange.

Contact : 03.27.65.20.41

LES 50 ANS DE LA PROFESIONNALISATION DE L'ANIMATION SE FÊTENT À LILLE

Le 11 décembre se fête à Lille la journée de « Animateur : métier passion ?

1964 – 2014 : 50 ans au service de l'émancipation de tous »

Cette commémoration aurait pour objet de partir de la genèse du métier, de 1964 à 1989 avec l'extension de la CCNA reconnaissant le métier. La professionnalisation du métier d'animateur, les premières missions d'un animateur, les conditions de recrutement et de travail, le cursus et la formation de ces premiers animateurs, leurs trajectoires. Quelles sont les données du secteur animation aujourd'hui et quelle politique de formation avec ses enjeux et orientations.

Quel métier d'animateur aujourd'hui, dans un contexte économique, social, politique, associatif ayant évolué. Quelles différences, conditions, contraintes, opportunités... es-ce un métier social ou un métier éducatif, a-t-il une obligation d'objectif ou de résultat? Être agent de la transformation sociale a-t-il un sens aujourd'hui?

L'ensemble du réseau Léo Lagrange est vivement attendu pour participer à cette commémoration à l'hémicycle du Conseil Général du Nord!!!

Une invitation parviendra à l'ensemble des associations du réseau ultérieurement.

Contact : 03.28.55.95.21

LES ETOILES NOIRES DE STARMANIA PAR LE CLUB LÉO LAGRANGE

C'EST LA FÊTE À L'OFFICE DE LA JEUNESSE DE BRUAY LA BUISSIÈRE!!

L'Office de la Jeunesse de Bruay la Buissière organise, dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité un « Cabaret de Noël » crée par les accueils périscolaires « Nouveau Monde » et « Stade Parc » le jeudi 18 décembre 2014 à 17h à la Salle des fêtes Marmottant

Et

Le repas de la **Saint Sylvestre** du Club de Loisirs Ados est programmé le vendredi 2 janvier 2015 à 18 heures à l'Espace Animation « La Bulle »!!

Contact : 03.21.61.37.00



Les personnages mythiques de *Starmania* – l'opéra rock de Luc Plamondon et de Michel Berger créé en 1978 – ont ressuscité sous les traits, le jeu et la voix des artistes amateurs de la section co-

médie musicale du club Léo-Lagrange de Neuville sur Escaut.

Venus par nostalgie ou pour écouter une histoire qui colle plus que jamais à l'actualité, les nombreux spectateurs n'en ont pas perdu une miette. *SOS d'un terrien en détresse*, *Le Monde est stone*, *Le Blues du Businessman* sont autant de chansons intemporelles que le public s'est parfois surpris à fredonner. Suite à une longue salve d'applaudissements, le public en a redemandé. La présentatrice de l'émission *Starmania*, n'a pas manqué de remercier toutes celles et ceux qui ont contribué au succès, entre autres, la municipalité et les nombreux bénévoles qui ont œuvré en coulisses.

Contact : 03.27.43.25.89

Nouveau Intranet :

- « Modèle de transaction consécutive à un licenciement »
- « Période d'essai: précautions à prendre »
- « Le reçu pour solde de tout compte »



A vos agendas :

06/12/2014 Sortie familiale à Namur par le Club Léo Lagrange de Famars

11/12/2014 Commémoration (toute la journée) des 50 ans de l'animation à l'hémicycle du Conseil Général du Nord

17/12/2014 Gouter de Noël des ALSH à l'Office de la Jeunesse de Bruay la Buissière

Programmation des formations de bénévoles 2014 :

- Montage d'un projet de mobilité européenne –Lens le 18/09
- Education aux médias– Boulogne sur Mer le 11/06
- Prévention du racisme– Maubeuge le 25/09
- Prévention de la violence– Bully les Mines le 16/10
- Prévention du sexisme et de l'homophobie– Lille le 06/11
- Le développement durable au sein d'un réseau–Hergnies le 30/10
- « Esprit Libre » - Lille le 20/11

Programmation BAFA—BAFD 2014 : www.bafa-bafd.org

